

COMMUNE DE BEAUVECHAIN

Séance du 24 juin 2024

Travaux

LE CONSEIL COMMUNAL

Agent traitant :	
Chef de service :	
Directeur financier :	
Directrice générale :	
Collège/Conseil :	

Travaux - PIC 2022-2024 - Travaux de voirie et d'égouttage rue du Chabut à Hamme-Mille - Approbation des conditions et du mode de passation.

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 §1 relatif aux compétences du Conseil communal et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et ses modifications ultérieures, notamment l'article 36 ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures ;

Vu la circulaire relative au PIC - FRIC 2022 - 2024 ;

Vu la lettre du 31 janvier 2022 émanant du Ministre des Pouvoirs Locaux, du logement et de la ville, relative aux plans d'investissement communaux 2022 -2024 , nous informant que les montants de l'enveloppe pour les années 2022 à 2024 seront respectivement de 472.801,02 € pour la mise en œuvre du plan d'investissement communal (PIC) et de 77.308,90€ pour la mise en œuvre du plan d'investissement mobilité active communal et intermodalité (PIMACI), les 2 programmations devant être introduites conjointement ;

Vu la lettre du 20 février 2023 émanant du Ministre des Pouvoirs Locaux, du logement et de la ville, relative au solde non utilisé du PIC-FRIC 2019-2021 portant le montant total à 496.246,09 € confirmé par le courrier de la tutelle du 7 août 2023;

Vu la lettre du 02 avril 2024 émanant de l'InBW nous informant que le montant des travaux d'égouttage de 43.383,56 € HTVA (y inclus le forfait voirie de 1.342,56 E HTVA) sera à charge de la SPGE (prise en charge par la commune via des prises de participation définies dans le contrat d'égouttage) ;

Vu la décision du Collège communal du 10 octobre 2023 relative à l'attribution du marché de conception pour le marché "Travaux de voirie et d'égouttage rue du Chabut à Hamme-Mille." à C2 Project Sprl, Chemin de La Maison du Roi, 30D à 1380 Lasne ;

Vu la décision du Collège communal du 11 juin 2024 approuvant l'avant-projet et le procès-verbal de la réunion plénière;

Considérant le cahier des charges N° TRA-2024/19- BE-T relatif à ce marché établi par l'auteur de projet, C2 Project Sprl, Chemin de La Maison du Roi, 30D à 1380 Lasne ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 604.069,50 € hors TVA, soit 730.924,01 € TVAC, décomposé comme suit :

- travaux à charge de la commune :	503.915,48 €
- travaux d'égouttage (SPGE) :	76.686,13 €
- Travaux raccordements particuliers (SPGE) :	<u>23.467,90 €</u>

Total :

604.069,50 €

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure ouverte;

Considérant qu'un crédit de 609.737,73 € permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 421/731-60 (n° de projet 20230066) et sera financé par fonds propres article 060/995-51 pour 295.134,61 € et par prélèvement sur le fonds régional d'investissement article 06089/995-51 pour 314.603,12 €;

Considérant qu'une demande afin d'obtenir l'avis de légalité obligatoire a été soumise au directeur financier;

Considérant l'avis de légalité favorable remis par le directeur financier le 11 juin 2024;

Sur proposition du Collège communal;

Après en avoir délibéré;

DECIDE :

- Article 1. D'approuver le projet relatif aux "Travaux de voirie et d'égouttage rue du Chabut à Hamme-Mille.", établi par l'auteur de projet, C2 Project Sprl, Chemin de La Maison du Roi, 30D à 1380 Lasne.
- Article 2. D'approuver le cahier des charges N° TRA-2024/19- BE-T et le montant estimé du marché "Travaux de voirie et d'égouttage rue du Chabut à Hamme-Mille.", établis par l'auteur de projet, C2 Project Sprl, Chemin de La Maison du Roi, 30D à 1380 Lasne. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 604.069,50 € hors TVA ou 730.924,10 €, TVA comprise. Le montant estimé à charge de la Commune (Division 1 : Travaux de voirie) s'élève à 503.915,48 € HTVA et à 609.737,72 € TVA 21% comprise.
- Article 3. De passer le marché par procédure ouverte.
- Article 4. De compléter, d'approuver et d'envoyer l'avis de marché au niveau national.
- Article 5. Sous réserve d'approbation des crédits budgétaires par le Conseil communal et de leur approbation par l'autorité de tutelle compétente, de financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 421/731-60 (n° de projet 20230066).
- Article 6. Cette décision est portée sur la liste récapitulative qui est transmise à l'Autorité supérieure.
- Article 7. De transmettre la présente délibération, au SPW, dans le cadre du programme PIC-FRIC 2022-2024.
- Article 8. De transmettre la présente délibération au directeur financier.